



Quel est le rôle du médiateur ?

Le Médiateur est un professionnel neutre qui vous aide à renouer le dialogue pour trouver rapidement un accord durable.

Les médiateurs sont des professionnels des relations humaines. Ils sont extérieurs et indépendants du système judiciaire. Ils sont spécialement formés à la technique de communication.

Ce médiateur est un professionnel compétent maîtrisant les notions juridiques requises par toute situation et soumis à des règles déontologiques.

Le médiateur n'a pas de pouvoir décisionnel. Ce médiateur amène les parties à communiquer entre elles et à solutionner elles-mêmes leur différend. Il doit amener les parties à parler de leurs attentes, besoins et objectifs véritables et profonds, pour qu'elles puissent ensuite élaborer et conclure une entente sur mesure.

La médiation permet aux avocats de retrouver leur rôle de conseil.

Lorsque le conflit est déjà né sans que le juge soit saisi, le rôle de l'avocat est primordial car :

- c'est lui qui va détecter le moment où une médiation peut être souhaitable et bénéfique;
- c'est lui encore qui va suggérer, expliquer et proposer la médiation à son client ;
- et enfin, c'est lui qui va tenter de convaincre son confrère " adverse " des vertus de la médiation et lui donner les arguments nécessaires pour qu'il conduise son propre client ensuite à opter pour cette solution.
- Ils doivent également conseiller leurs clients lors de la signature de l'accord.

De nombreux avocats considèrent aujourd'hui que régler un litige à l'amiable est un élargissement de leurs prestations, il est un devoir pour l'avocat d'informer leurs clients qu'il existe une autre voie que celle des procès : la médiation.

De même, en droit des affaires, l'avocat peut proposer à ses clients de prévenir contractuellement le règlement de tout contentieux en insérant une clause de médiation dans leur contrat.